

Inscription de l'occupant temporaire et contrat avec le résident : 2022-2023 *

(Sous-location d'une chambre)

* (Dans ce document, le masculin comprend le féminin.)

Entente : résident / occupant temporaire

Le résident doit soumettre une demande de sous-location et télécharger dans le Portail du logement le formulaire d'inscription de l'occupant.

Le résident et l'occupant temporaire ne peuvent pas avoir accès à la chambre / l'unité simultanément et l'accès du résident sera désactivé / les clés rendues avant que l'occupant temporaire ne prenne en charge la carte d'accès. Les clés sont considérées comme perdues si elles ne sont pas disponibles à temps pour le remplacement.

Il est entendu qu'au terme de la période de sous-location, l'occupant temporaire doit, sans autre avis, libérer les lieux et les laisser dans un état convenable de propreté. Il doit rendre ses clés et la carte-clé au SL, sans quoi elles sont déclarées perdues. *

Durant la sous-location, le résident continue d'être responsable du paiement des droits de résidence et de l'état des lieux.

L'occupant temporaire confirme avoir reçu et lu le Contrat de résidence, Code de conduite et procédure disciplinaire 2022-2023 et s'engage à les respecter et est assujéti aux sanctions en cas d'infraction aux règles.

Advenant, durant la période de sous-location, que des dommages soient imputables à la conduite ou à la négligence de l'occupant temporaire ou de ses invités, l'occupant s'engage à en assumer l'entière responsabilité envers le résident.

Cette entente est nulle si elle ne se fonde pas sur une permission préalable obtenue de l'Université d'Ottawa (SL). Tous les résidents doivent être informés de l'arrivée de l'occupant temporaire en signant le présent formulaire ou par toute autre forme de notification acceptable par (SL). Le SL se réserve le droit de demander une preuve de notification supplémentaire par le résident. Les signatures du résident et de l'occupant temporaire sont requises. Une copie complétée et signée de ce contrat doit être retournée au SL.

* Toute perte de clé ou de carte-clé entraîne des frais importants.

RENSEIGNEMENTS

COURRIEL : residence@uOttawa.ca

INTERNET : www.uOttawa.ca/vie-campus/logement

TÉLÉPHONE : 613-562-5621

FORMULAIRE

Service du logement (SL)

90, rue Université, pièce 145
Ottawa (Ontario) Canada K1N 1H3 • Tél. 613-562-5621



Inscription de l'occupant temporaire et contrat avec le résident : 2022-2023 *

(LA PÉRIODE DE SOUS-LOCATION ESTIVALE NE PEUT COMMENCER AVANT LE 29 AVRIL 2023 ET SE TERMINE AU PLUS TARD LE 25 AOÛT 2023, SANS EXCEPTION.)

* (DANS CE DOCUMENT, LE MASCULIN COMPREND LE FÉMININ.)

À titre d'occupant: Vous ne louez pas la chambre de l'Université d'Ottawa, mais vous l'occupez en vertu d'une entente avec le résident et d'une permission du SL. Vous autorisez l'Université d'Ottawa à vérifier votre crédit et vos antécédents financiers. **Si vous n'êtes pas dûment inscrit et n'avez pas votre clé et votre carte-clé, les employés n'ouvriront pas votre porte et vous pourriez être expulsé des résidences.** Vous vous engagez à respecter les règlements de Vie en résidence.

À titre de résident: Vous devez remettre une copie de ce formulaire au SL. Durant la période de sous-location, vous n'avez accès à la chambre ou à l'unité qu'avec la permission de l'occupant. Vous ne pouvez copier les clés.

Nos résidences sont des espaces sans fumée et sans aucune restriction de genre.

IDENTIFICATION DE L'OCCUPANT TEMPORAIRE (La personne qui remplacera le résident régulier)	
PRÉCISEZ M. MME MLLE	NOM DE FAMILLE PRÉNOMS
DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR	LANGUE DE CORRESPONDANCE FRANÇAIS ENGLISH
1 ADRESSE DU DOMICILE PERMANENT	2 PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE
N° ET RUE	NOM DE FAMILLE PRÉNOMS
VILLE	N° ET RUE VILLE
PROVINCE PAYS	PROVINCE PAYS
IND. RÉG. ET N° DE TÉL.	IND. RÉG. ET N° DE TÉL.
CODE POSTAL	CODE POSTAL
MESSAGERIE TEXTE - N° DE CELLULAIRE	COURRIEL
COURRIEL	QUEL EST LE LIEN DE CETTE PERSONNE AVEC VOUS (VOTRE PÈRE, VOTRE CONJOINT, VOTRE AMI, ECT.)?
ADRESSE PERMANENTE EN VIGUEUR DU ANNÉE MOIS JOUR AU ANNÉE MOIS JOUR	
COMME OCCUPANT TEMPORAIRE, VOUS DEVEZ ÊTRE UN ÉTUDIANT DANS UN ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE.	
ÊTES-VOUS ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA? (Précisez)	
OUI N° ÉTUDIANT (U.O.)	NON AUTRE ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE N° ÉTUDIANT À CET ÉTABLISSEMENT
ÉTUDES DU PREMIER CYCLE ÉTUDES DE 2 ^e ET 3 ^e CYCLES	ÊTES-VOUS INSCRIT À UN PROGRAMME COOP? OUI NON

IDENTIFICATION DU RÉSIDENT	
PRÉCISEZ M. MME MLLE	NOM DE FAMILLE PRÉNOMS N° D'ÉTUDIANT
1 ADRESSE DE LA CHAMBRE QUE VOUS OCCUPEZ ACTUELLEMENT	2 ADRESSE DE CORRESPONDANCE
45 MANN OU ANNEXE OU HYMAN SOLOWAY	N° ET RUE APP.
N° D'UNITÉ	VILLE
N° DE CHAMBRE	PROVINCE
NIND. RÉG. & N° DE TÉL.	CODE POSTAL IND. RÉG. ET N° DE TÉL.
COURRIEL	COURRIEL
	ADRESSE DE CORRESPONDANCE EN VIGUEUR DU ANNÉE MOIS JOUR AU ANNÉE MOIS JOUR

MODALITÉS DE LA SOUS-LOCATION	
LA PÉRIODE DE SOUS-LOCATION ESTIVALE NE PEUT COMMENCER AVANT LE 29 AVRIL 2023 ET SE TERMINE AU PLUS TARD LE 25 AOÛT 2023, SANS EXCEPTION.	
PÉRIODE DE SOUS-LOCATION DU ANNÉE MOIS JOUR AU ANNÉE MOIS JOUR	DROITS D'OCCUPATION \$ PAR SEMAINE PAR MOIS ACOMPTE \$ (POUR ASSURER LA RÉSERVATION TEMPORAIRE)
BIENS LAISSÉS À LA GARDE DE L'OCCUPANT	
CHAMBRE	
SALON ET SALLE À MANGER	
CUISINE	

SIGNATURES DES RÉSIDENTS		
En tant que résident remplacé, vous devez informer tous les résidents responsables de l'unité, soit en signant ce formulaire, soit en démontrant une notification écrite à HS (c'est-à-dire les résidents titulaires d'un contrat de résidence).		
RÉSIDENT DE LA CHAMBRE A DATE	RÉSIDENT DE LA CHAMBRE B DATE	RÉSIDENT DE LA CHAMBRE C DATE
RÉSIDENT DE LA CHAMBRE D DATE	RÉSIDENT DE LA CHAMBRE E DATE	
Avec l'accord de l'Université, le résident permet à l'occupant temporaire d'occuper la chambre assignée durant l'entière période de sous-location en contre-partie des mensualités convenues. L'acompte perçu est remboursable et le résident ne peut le conserver au-delà de la période de sous-location que pour compenser des frais encourus en raison de la conduite ou de gestes posés par l'occupant temporaire ou ses invités. L'occupant et le résident conviennent que les modalités décrites au verso sont partie intégrante du présent contrat.		
DATE SIGNATURE (RÉSIDENT REMPLACÉ)	DATE SIGNATURE (OCCUPANT TEMPORAIRE)	

Service du logement (SL)

90, rue Université, pièce 145
Ottawa (Ontario) Canada K1N 1H3 • Tél. 613-562-5621

